

## SEANCE DU 23 FEVRIER 2015

Date de la convocation : 19.02.15

L'an deux mille quinze et le lundi vingt-trois février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Josette CRUVELLIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Etaient présents : Mmes et Mrs. CRUVELLIER Josette, CHAPPELLIER Laurent, LENNE Grégory, ABBO Alain, MONTFORT Christiane, BRES Pascal, LAURONT Mireille, VETTU Guillaume, BERENGER Crystel, MEROT Josiane et COURTIOL Jimmy.

Etait absents : Néant

Secrétaire de séance : MEROT Josiane

Le compte rendu de la séance précédente est lu et approuvé à l'unanimité

**Objet :** Carrefour du Pont Troué : Convention tripartite d'aménagement Conseil Général – communes de Cardet et Massanes.

Madame Cruvellier fait part d'une convention tripartite entre le Conseil Général du Gard et les communes de Massanes et de Cardet.

Cette convention porte sur les conditions de l'aménagement paysager et de l'entretien du rond-point du Pont Troué (carrefour RD 6110 X RD 982).

Après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré le conseil approuve unanimement la convention, telle qu'elle figure annexée au présent registre à la suite du compte rendu de la réunion.

**Objet : Adhésion au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols**

Madame Cruvellier expose que, lors du comité des maires du 22 janvier, la création d'un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols a été présentée aux élus d'Alès Agglomération.

En effet, à compter du 01 juillet 2015, en application de l'article 134 de la loi ALUR, les services de l'Etat n'assureront plus l'instruction des autorisations du droit des sols. La commune de Massanes n'ayant pas les moyens d'assurer ces missions, le conseil municipal prend note de la proposition et souhaite avoir des informations complémentaires avant de se prononcer sur l'adhésion à ce service (instructions de toutes les demandes sauf les CUa [informatifs]).

**Objet :** Agenda des travaux d'accessibilité

Suite à la visite des locaux par la SOCOTEC, séance du 05 décembre, et face au montant prévisionnel des dépenses le conseil décide d'attendre d'avoir des données budgétaires pour 2015 avant de fixer un calendrier des travaux.

**Objet: demande de fonds de concours d'Alès Agglomération : Enrochements divers et réfection d'un égout pluvial**

Madame Cruvellier expose que dans le cadre des travaux de renforcement de divers talus par enrochement et la réfection d'un égout pluvial, il est possible d'être subventionné par les fonds de concours d'Alès Agglomération.

Elle présente ensuite le plan de financement prévisionnel des opérations.

Dépenses		Recettes	
Enrochement talus chemin de Patriargues	13 990.00 €	Subvention Conseil Général	
Enrochement Place de la Fontaine d'Estelle	4 035.00 €	Chemin de Patriargues	3 250.00 €
Enrochement parking du cimetière	9 505.00	Subvention Conseil Général	
Réfection égout pluvial Rue Frédéric Mistral	2 716.00	Pl de la Fontaine d'Estelle	1 954.00 €
Totaux :	30 246.00 €	Commune de Massanes	17 042.00 €
		Alès Agglomération	8 000.00 €
			30 246.00 €

Après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces projet, charge le maire de solliciter le concours financier d'Alès Agglomération et l'autorise à signer les pièces se rapportant à cette opération.

**Objet: Demande de subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur.**

Madame Cruvellier expose que les travaux de renforcement de mise en discrétion des réseaux France Télécom route de Cardet peuvent bénéficier d'une subvention exceptionnelle allouée par le ministère de l'intérieur.

Lors de la séance du 05 décembre dernier, le programme avait été approuvé pour une dépense prévisionnelle de 26 000 € HT soit 31 200 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur.

**Objet: Demande de subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur.**

Madame Cruvellier expose que les travaux de renforcement de l'éclairage public route de Cardet peuvent bénéficier d'une subvention exceptionnelle allouée par le ministère de l'intérieur.

Lors de la séance du 05 décembre dernier, le programme avait été approuvé pour une dépense prévisionnelle de 25 000 € HT soit 30 000 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 30 mn

